

Commune Auris En Oisans
Arrêté N°30/16

Dossier n° DP 038 020 16 20012

Déposé le : 29/11/2016
Par: Mr Morel Patrick
Pour: Création d'un abri de jardin
Sur un terrain sis:
D2259 D2619 D2558
Rue des Soriors La Balme
38142 Auris En Oisans

Le Maire d'AURIS EN OISANS, Mr MOIROUX Yves,

Vu la déclaration préalable présentée le 29 Novembre 2016 par Mr Morel Patrick, rue des Soriors, 38142 Auris En Oisans et, enregistrée par la Mairie d'Auris en Oisans sous le numéro DP 038.020.16.20012

DP 038.020.16.20012

Considérant que le projet, objet de la déclaration, consiste, sur la parcelle D2259, D2619, D2558 La Balme 38142 Auris En Oisans, à :

- La création d'une remise de jardin pas tout à fait rectangulaire, car juxtaposée au mur de la maison de, 4.5m x 3.4m x 4.15m, pour une surface de 12.45 m²,
- Cet abri comprendra une remise pour le stockage de l'outillage et, une serre d'hivernage,
- La hauteur au faitage sera de 3.85m, la toiture sera à deux pans, la couverture en bac acier couleur harmonisée à celle de l'habitation,
- La structure sera une ossature bois,
- Une porte et, une baie vitrée se trouveront sur la façade sud.

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées aux articles suivants :

Article 1

. Le pétitionnaire reste tenu de s'assurer que son projet respecte toute législation ou réglementation spécifique à sa construction.

Article 2

. L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que la nature et la couleur des matériaux utilisés pour les travaux devront s'harmoniser avec le bâtiment existant.

Auris En Oisans le 29 Novembre 2016

Le Maire: Yves Moiroux

